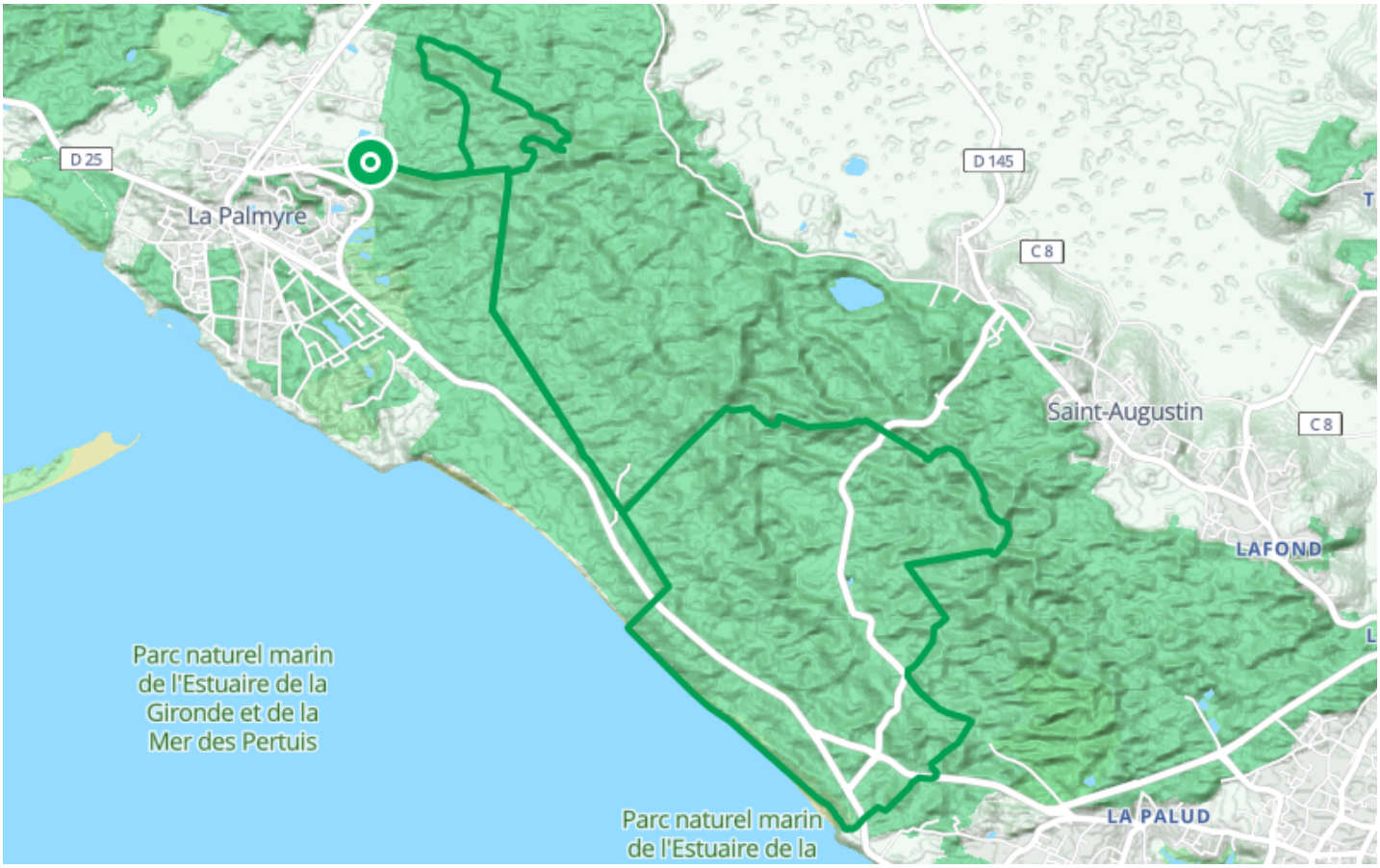
Randonnées à cheval- Forêt des Combots boucle 4

Très facile | **À cheval** | **4 h** | **2.09 km**

Départ 14 Chemin des Gannes
17570, Les Mathes



Descriptif

Cette boucle à la fois en forêt de la Coubre et en forêt des Combots d'Ansoine est dédiée exclusivement à la pratique équestre et est balisé aux marques normées par la FFE. Les accès aux plages sont règlementés par arrêté municipal de la commune de SAINT PALAIS SUR MER : Arrêté du 16/08/2016 - Article 2 : "Les promenades équestre sont interdites sur toutes les plages de la commune de Saint-Palais-sur-Mer et notamment celle de La Grande Côte durant les vacances scolaires et du 1er Avril au 30 Septembre de chaque année.





Informations pratiques

4 parkings pour le déchargement des chevaux - accès direct aux chemins identifiés sur le réseau de pistes équestres : Ronce-les-Bains, ligne 21 sur la D25, le Vermont sur la D268 et la ligne 42 sur la D25. Ces

4 zones d'accès sont équipées d'un pupitre présentant la cartographie générale des pistes équestres ainsi que leur localisation. A chacune de ces 4 zones d'accès ou haltes chevaux, 2 lignes de barres d'attache sont également installées afin de sécuriser au mieux l'arrêt au départ, au retour ou à l'étape de la randonnée.
Toutes les balades de la CARA : https://sports-nature.agglo-royan.fr/cheval

Difficultés particulières

Les cavaliers randonneurs veillent à adopter un comportement respectueux de la nature, des équipements existants et des autres usagers, conformément à la charte du promeneur en forêt. La courtoisie est une garante d'une cohabitation réussie et d'une meilleure sécurité. Ainsi les pratiquants :
- suivent les chemins balisés qui constituent l'itinéraire,
- respectent la propriété forestière (faune, flore, dune et sol compris)
- ne fument pas en forêt,
- ne laissent aucun déchet sur les sites.

Pour des raisons de sécurité, l'utilisation des circuits équestres est totalement interdite les jours de chasse, à savoir tous les lundis et jeudis (sauf jours fériés) du 1er septembre de l'année N au 28 février de l'année N+1.
Pour des raisons sanitaires et de sécurité, l'accès aux plages est réglementé pour ce secteur par un arrêté municipal. A télécharger sur https://www.agglo-royan.fr/cheval

Communauté d'Agglomération Royan Atlantique
107 Avenue de Rochefort
+33546396420
https://sports-nature.agglo-royan.fr/apn

Retrouvez ce parcours et bien d'autres
sur l'application mobile **Loopi - balades & GPS**

Télécharger dans l'App Store
DISPONIBLE SUR Google Play